



Juillet 2016

Comité Technique du Groupe CSA sur la Santé Psychologique et la Sécurité des Paramédics en Milieu de Travail.

Chers parties prenantes,

Le Groupe CSA est heureux d'annoncer que nous établirons un nouveau Comité technique sur **la Santé Psychologique et la Sécurité des Paramédics en milieu de travail** (une «Norme»). Nous sommes à la recherche d'experts bénévoles pour servir en tant que membres du Comité technique pour développer cette nouvelle norme nationale.

Contexte du Projet

L'Association des paramédics du Canada (APC), en partenariat avec l'Association Ontarienne des paramédics (OPA), l'Association des chefs des paramédics de l'Ontario (OAPC), Les chefs des paramédics du Canada (PCC), l'Association des Services de Santé et Sécurité Publique (L'ASSSP), la Commission de la Santé Mentale du Canada (CSMC), le Groupe CSA (l'Association Canadienne de Normalisation), deux partenaires académiques de l'Université Wilfrid Laurier et le programme paramédic du Collège Centennial, et un certain nombre additionnel de supporteurs supplémentaires représentant les travailleurs nationaux et provinciaux, les superviseurs/employeurs, et les organismes de santé et de sécurité au travail pour **la Santé Psychologique et la Sécurité des Paramédics en Milieu de Travail** (une «Norme»).

Le développement de la norme est la première phase d'un projet plus large (financé par le ministère du Travail de l'Ontario) qui vise à développer, promouvoir et diffuser une norme et des outils et des ressources connexes qui contribueront à accroître la capacité des employeurs dans la communauté des paramédics pour promouvoir la santé psychologique et la sécurité des paramédics en milieu de travail; accroître la sensibilisation pour aider à réduire la stigmatisation et le harcèlement; identifier les risques psychologiques et les mesures de contrôle possibles; et aider à prévenir les dommages psychologiques dus à des facteurs relié au milieu de travail. La norme sera basée sur la norme *CAN / CSA-Z1003-13 / BNQ 9700-803 / 2013 - Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail - Prévention, promotion et lignes directrices pour une mise en oeuvre par étapes*, et fournira un cadre pour promouvoir la santé psychologique et la sécurité, ainsi que prévenir les dommages psychologiques, des paramédics en fournissant des orientations spécifiques au secteur qui aideront les organisations, les éducateurs, les employés et les superviseurs.

Le Groupe CSA cherche à former un comité technique avec représentation équilibrée pour entreprendre ce travail. Les catégories des parties prenantes proposées inclues:

1. **Intérêt des utilisateurs** – Ceux qui représentent les intérêts des employés ou des organisations syndicales.
2. **Intérêt des organismes** – Ceux qui représentent les intérêts des organismes / employeurs.

3. **Gouvernement / intérêt des régulateurs** – Ceux qui représentent les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux.
4. **Fournisseurs de services** – Ceux qui représentent les fournisseurs de services pour les employés et les employeurs (par exemple, les assurances, PAE, formateurs, consultants).
5. **Intérêt Général** – Ceux qui représentent les organismes de sécurité, les universités, les organismes de recherche, les associations professionnelles, les groupes d'intérêt public, et les autres experts dans le domaine.

Il est prévu que la première réunion du Comité technique se tiendra en Septembre 2016.

Quelle sont les exigences?

- Une participation active et la volonté de travailler sur un comité par voie électronique et en personne (on estime que cela nécessite un engagement de 10 à 15 heures par mois).
- Capacité à représenter une catégorie de parties prenantes, comme indiqué précédemment.
- Participation aux réunions et engagement à travailler sur le projet pour une période d'environ 18 mois.
- Capacité à travailler dans un environnement multi-parties prenantes, en suivant les principes du consensus.
- Un intérêt prononcé et une bonne connaissance de la santé psychologique et sécurité des paramédics en milieu de travail.

Bénéfices face à votre participation

- Participer à l'élaboration d'une norme nationale volontaire.
- Influencer le contenu de la norme en ce qui concerne les enjeux qui sont importants pour vous et votre organisation.
- Demeurer au courant des développements au Canada dans ce domaine.
- Collaborer et établir des relations avec d'autres membres.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre une courte biographie ainsi qu'une brève déclaration exprimant votre intérêt et capacité à contribuer aux travaux de ce nouveau comité. Pour soumettre votre demande d'adhésion, s'il vous plaît envoyer votre application à: Jackie.halge@csagroup.org.

La date limite pour la présentation des candidatures est le 15 Août 2016.

Nous reconnaissons que la participation active à un comité technique est un engagement important et nous vous remercions d'avoir pris le temps de soumettre votre application. Comme la participation est limitée à une taille de comité gérable, nous encourageons les parties prenantes intéressées à soumettre leur demande d'adhésion (bio et déclaration) le plus tôt possible. Pour plus de clarté ou si vous avez des questions, s'il vous plaît contacter **Nicki Islic** à: nicki.islic@csagroup.org